AR Prefecture
043-214300485-20250407-D_18_2025-DE
Reçu le 10/04/2025

2025 -18

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU

Séance du 7 avril 2025, au lieu habituel, à 20h00
Date de la convocation : 1er avril 2025
Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire

Nombre de conseillers

- en exercice : **12**
- présents : **11**
- votants : **11**
- absents : **1**

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M. BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M PHILIPON Pierre, M FAIVRE Thierry.

Absent : M. WENGER Stéphane

Secrétaire de séance : M VIALANEIX Bernard

2025 – 18 Affectation du résultat 2024 Budget principal Commune

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	274 402,42
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	52 730.13
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**327 132.55**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	135 421.47
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-104 564.00
Besoin de financement F. = D. + E.	**0.00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**327 132.55**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**0.00**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**327 132.55**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

AR Prefecture
043-214300485-20250407-D_18_2025-DE
Reçu le 10/04/2025

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité ouvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil municipal vote l'affectation du résultat comme détaillé ci-dessus.

Le Maire
André BRIVADIS

MAIRIE DE LA CHAISE DIEU (Haute-Loire)

Le secrétaire de séance

Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	10